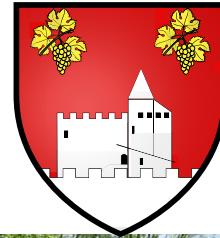


COMMUNE de SCY-CHAZELLES
ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE



ANALYSE PAYSAGÈRE



PRÉAMBULE : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....

I. NOTIONS GÉNÉRALES

- I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?....
- I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.....
- I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.....

II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE.....

- II.1. Informations géographiques générales.....
- II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.....
- II.1.2 Informations générales.....
- II.2. La commune et son contexte paysager.....
- II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.....
- II.2.2 Ambiances paysagères de la commune : «sous unités» paysagères.....
- II.3. Insertion paysagère de la commune.....
- II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.....
- II.4.1 Analyse de la topographie.....
- II.4.2 Occupation du sol.....
- II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.....
- II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.....
- II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.....

III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....

- III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire.....
- III.2. Trame écologique de la commune.....

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Elle a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

ANALYSE PAYSAGÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Elle a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

Le présent rapport constitue l'étude « écopaysagère du CAUE 57 qui fera partie intégrante du porté à connaissance transmis au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'aménagement. Elle offre aux différents acteurs de l'aménagement foncier un diagnostic complet sur le périmètre concerné par l'opération : environnement, atouts et contraintes, etc.

L'objectif est de déterminer le potentiel du territoire afin de le valoriser au mieux.

ANALYSE PAYSAGÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Elle a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

Le présent rapport constitue l'étude « écopaysagère du CAUE 57 qui fera partie intégrante du porté à connaissance transmis au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'aménagement. Elle offre aux différents acteurs de l'aménagement foncier un diagnostic complet sur le périmètre concerné par l'opération : environnement, atouts et contraintes, etc.

L'objectif est de déterminer le potentiel du territoire afin de le valoriser au mieux.

La démarche éco-paysagère conduit à ce que l'ensemble des acteurs s'engagent sur :

- Les éléments identitaires forts à préserver,
- Les ressources et les potentiels agronomiques, énergétiques, écologiques à valoriser : unités éco-paysagères à valoriser en termes de cadre de vie, risques naturels à prendre en compte,
- Les principes d'organisation de l'espace et les aménagements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Un déplacement a eu lieu sur la commune avec les représentants de la commune de Scy-Chazelles.

Des visites de terrain ont également été réalisées par Jean-Baptiste Lusson, naturaliste-écologue du CAUE, et Thierry DERELLE paysagiste-conseiller du CAUE.

Cette sortie et ces visites se sont attachées à identifier les caractéristiques de la commune et repérer les points de vue sur des éléments identitaires, les composantes « à préserver » et les points noirs « à améliorer ».

NOTIONS GÉNÉRALES

ANALYSE PAYSAGÈRE

I. NOTIONS GÉNÉRALES :

LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (*y compris l'Homme ndlr).

Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

NOTIONS GÉNÉRALES

I. NOTIONS GÉNÉRALES :

LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (*y compris l'Homme ndlr).

Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.

Le paysage et la biodiversité doivent être analysés ensemble pour permettre une vision globale et harmonieuse de l'environnement de son territoire : nous touchons là au concept d'éco-paysage qui met en évidence l'importance de l'organisation des structures du paysage au regard du déplacement des espèces et de la biodiversité. Ce concept est situé à l'interface entre écosystèmes et paysages.

Nature et paysage ne vont donc pas l'un sans l'autre dans les démarches de planification, d'aménagement, de gestion... Dans ce cadre, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable indispensable pour le territoire.

NOTIONS GÉNÉRALES

I. NOTIONS GÉNÉRALES :

LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (*y compris l'Homme ndlr).

Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.

Le paysage et la biodiversité doivent être analysés ensemble pour permettre une vision globale et harmonieuse de l'environnement de son territoire : nous touchons là au concept d'éco-paysage qui met en évidence l'importance de l'organisation des structures du paysage au regard du déplacement des espèces et de la biodiversité. Ce concept est situé à l'interface entre écosystèmes et paysages.

Nature et paysage ne vont donc pas l'un sans l'autre dans les démarches de planification, d'aménagement, de gestion... Dans ce cadre, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable indispensable pour le territoire.

I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.

Dès que nous quittons notre domicile, nous y entrons.

- Ils nous entourent,
- Ils sont notre cadre de vie,
- Ils sont précieux et nous rendent des services écosystémiques (lutte contre l'érosion et les inondations, épuration des eaux...),
- Ils constituent un habitat pour la faune et la flore,
- Ils sont le support de l'activité agricole,
- Ils sont nos espaces de loisirs et de détente.

La nature et le paysage sont des ressources limitées et l'aménagement du territoire doit se faire en les ménageant.

La nature et le paysage n'ont pas de frontière.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Scy-Chazelles se situe à environ 4 km à l'Ouest du centre de Metz,

Les communes limitrophes

de Scy-Chazelles sont :

- Moulins-lès-Metz à 1,0 km
- Longeville-lès-M. à 1,5 km
- Ste-Ruffine à 1,6 km
- Lessy à 1,9 km
- Plappeville à 2,0 km
- Jussy à 2,4 km
- Rozérieulles à 2,5 km
- Châtel-St-Germain à 2,6 km
- Le Ban-St-Martin à 2,7 km
- Montigny-lès-M. à 3,2 km
- Lorry-lès-Metz à 3,2 km
- Jouy-aux-Arches à 3,4 km.

Scy-Chazelles est une commune urbaine de 2 662 habitants, inscrites dans l'aire urbaine de Metz composée de 42 communes, regroupant 291 207 habitants, sur un territoire d'une superficie de 308,8 km² (943 hab./km²).

II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

II.1. Informations géographiques générales.

II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.



ANALYSE PAYSAGÈRE

II.1.2 Informations générales.

Arrondissement : Metz

Intercommunauté. : C.A. de Metz Métropôle

Altitude : 165 m à 360 m (déniv. 195 m)

Superficie : 4,52 km²

Population : 2662 habitants

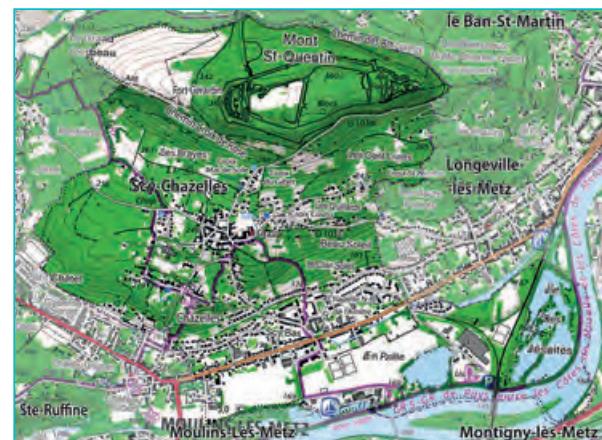
Densité : 589 habitants /km²

dénivelé :

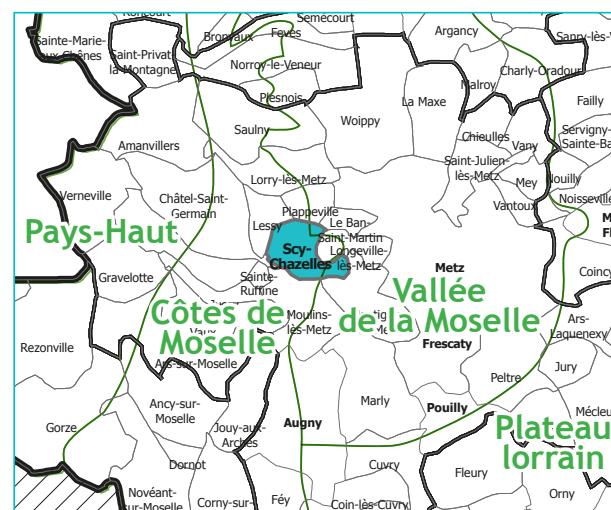
Avec une altitude moyenne de 262 m, le relief est composé est très marqué avec une dénivelé qui varie de 150 à 200m.

unités paysagères :

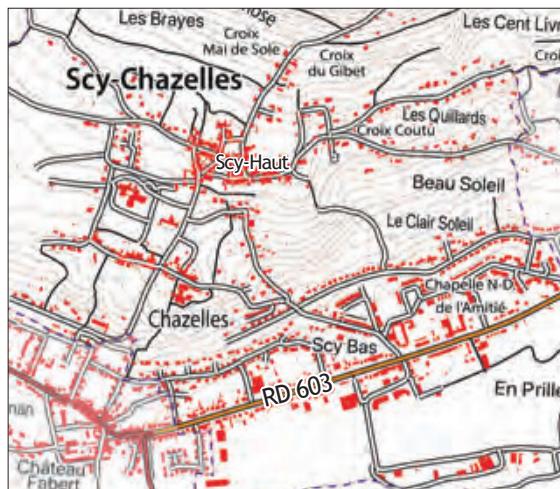
La Côte de Moselle, orientée Nord-Sud, est entaillée par des vallées perpendiculaires. Elle est composée de versants boisés aux bas de pentes ponctués de haies. La côte constitue un talus entre le plateau du Pays-Haut à l'Ouest, et la vallée de la Moselle à l'Est. Son paysage est fermé au niveau des boisements, mais des perspectives s'ouvrent depuis les coteaux vers le Plateau Lorrain. Ses volumes sont arrondis et les lignes de force sont essentiellement horizontales et courbes.



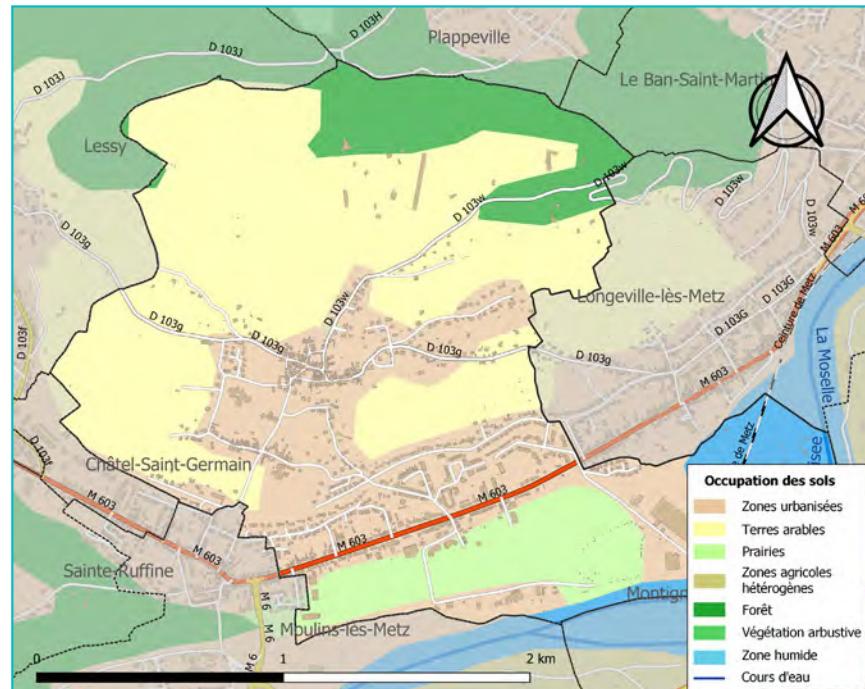
Les bois de feuillus couvrent l'ensemble des parties hautes des côtes. Ils laissent place à des prés et vergers, à mi-pente. Les masses boisées s'imposent dans le paysage avec force.



ANALYSE PAYSAGÈRE



Organisation spatiale de l'aire urbaine.



Carte d'occupation des sols



[1] Les collines des côtes de Moselle vues depuis la zone humide en rive de la Moselle (étang du secteur En Prille).



[2] Vue en direction de Scy-Bas et de la vallée de la Moselle depuis le point de vue de l'esplanade (secteur de Scy-Haut).



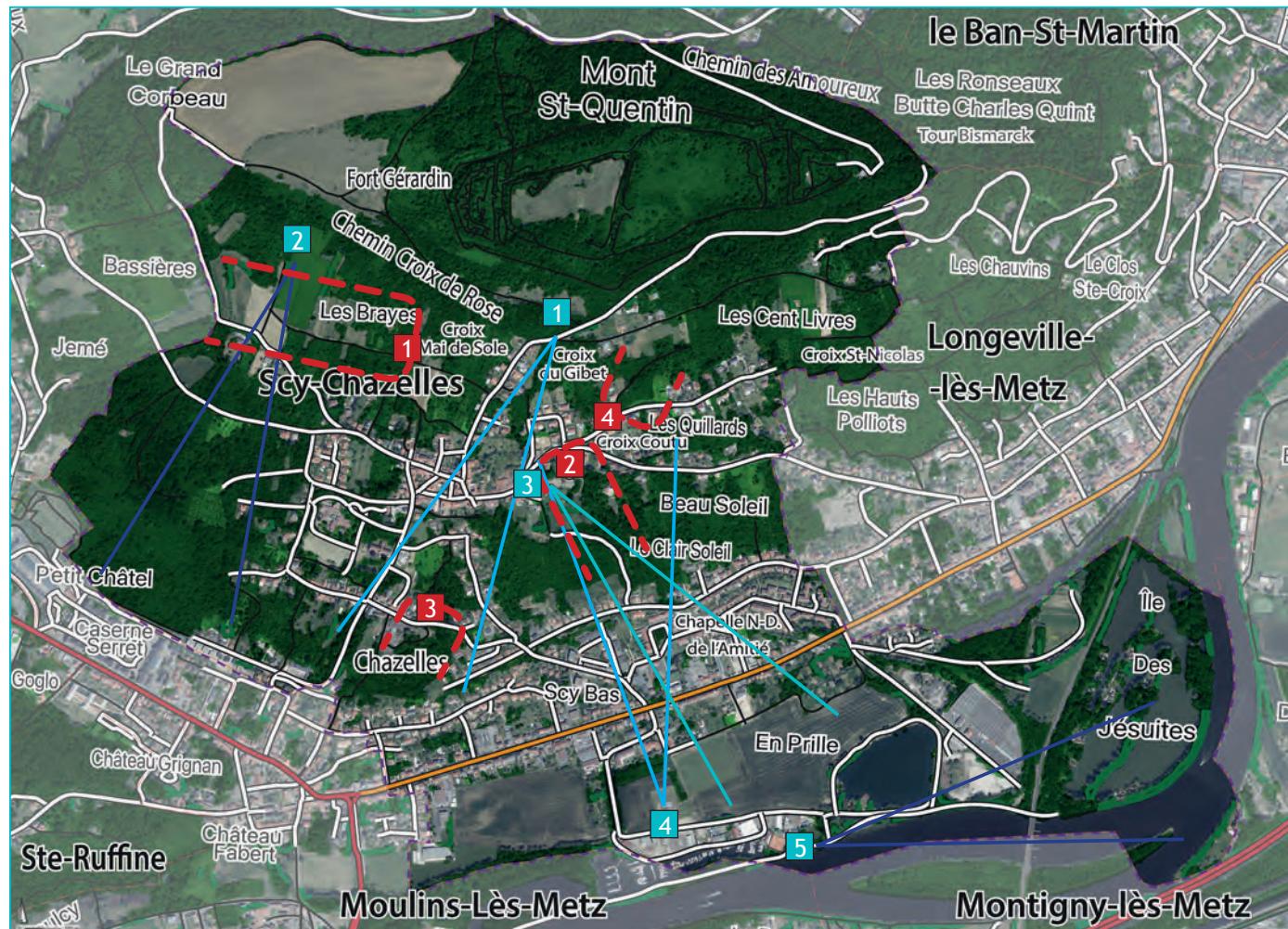
[3] A mi-pente en direction de la vallée, depuis la RD 103g menant à Longeville-Lès-Metz.

L'occupation des sols des 452 hectares de la surface du territoire de Scy-Chazelles se répartie de la manière suivante :

- zones agricoles 51,5 % (232 ha),
- zones urbanisées 23,7 % (144 ha),
- zones humides 10,3 % (47 ha),
- forêts 9 % (40 ha),

espaces verts 1,6 % (7,3 ha).

ANALYSE PAYSAGÈRE



1 2 3 4 5 vues longues ouvertes et dégagées dont l'observateur se trouve en position dominante.

1 2 3 4 vues cadrées par les masses végétales ou/et la topographie (sous-unités paysagères).

ANALYSE PAYSAGÈRE



La vallée, depuis l'entrée de la route touristique du St-Quentin.



Le secteur de Scy-Haut, depuis la croix de Gibet.



Le sommet du St-Quentin depuis le secteur de Les Brayes.



Depuis l'extrémité Ouest du Mont Saint-Quentin.



La Moselle au niveau de "En Prille".



Le Mont St-Quentin, depuis le secteur de "En Prille".

ANALYSE PAYSAGÈRE

II.3. Insertion paysagère de la commune.

Analyse des lignes de forces et géométrie du paysage.

Points de vues, appels visuels, cadrages, ouvertures visuelles.

Visibilités et co-visibilités à différentes distances au sein du territoire.



ANALYSE PAYSAGÈRE

II.3. Insertion paysagère de la commune.

Analyse des lignes de forces et géométrie du paysage.

Points de vues, appels visuels, cadrages, ouvertures visuelles.

Visibilités et co-visibilités à différentes distances au sein du territoire.



ANALYSE PAYSAGÈRE

Secteur
Nord/Ouest

1 Secteur des Brayes.



Le pied Ouest du Saint-Quentin, couronné par le sommet boisé du Mont, est occupé par un ensemble de parcelles exploitées en vignes, en vergers ou jardins. Une grande partie des espaces, situés au Sud du chemin de desserte Est/Ouest, sont envahis par de la friche. Ces espaces présentent un contraste entre espaces ouverts, entretenus et exploités, et ceux laissés sans entretien. Le secteur enrichi est parcouru par un réseau de cheminement délimité par des pierres dressées en rives, typique des **paysages viticoles**.



2 Secteur en friche à l'Ouest du quartier "Jeanne d'Arc".



Au sein de ces espaces en friches, un chemin de 250 mètres mène à une parcelle de jardins familiaux de 9350 m². Cet espace reconquis sur la friche est constitué d'une aire d'accueil et de chemins qui desservent 25 parcelles de 3 ares. De la placette part une boucle de cheminement qui parcourt une distance de 790 mètres. Celle-ci traverse l'espace cadastré d'un lotissement "avorté" envahi par un taillis composé d'arbres et d'arbustes.



ANALYSE PAYSAGÈRE

Secteur
Nord/Est

Le chemin des Cent Livres longe le bas du coteau délimitant la partie sommitale du Mont St-Quentin. Sa portion macadamisée est une rue bordée de maisons sur ses 300 premiers mètres. Ce secteur offre des vues sur la vallée au travers d'un ensemble de vergers et de jardins, d'où émergent les maisons des rues situées en contrebas (rue des Mages et Route de Longeville). Le regard porte jusqu'aux étangs de "En Prille" et aux rives de la Moselle. Le chemin se prolonge par un sentier qui nous amène, 350 mètres plus loin, aux parcelles de vignes des Cent Livres. Puis, il se prolonge par une connexion avec des chemins de randonnée conduisant en direction de Longeville et de la secteur touristique du Saint-Quentin. Le chemin traverse des espaces constitués de taillis épais d'où la vue est limitée. L'arrivée à la parcelle de vignes s'ouvre sur une vue panoramique sur le paysage de la vallée de la Moselle.

4 Secteur aux abords de Scy-Haut : le cœur historique du village vigneron.



La vue apparaissant entre les arbres de l'esplanade.



En direction de la vallée, au travers des vergers au Sud du pied de l'esplanade.



Point de vue vers la vallée de la Moselle depuis l'esplanade.



Le haut du village est composé de rues étroites, typiques des villages de vignerons. Ici, les échappées visuelles sont limitées à celles offertes par le dégagement des rues menant à l'arrière des maisons, du côté des jardins. Le cœur ancien est entouré de jardins prolongés par les vergers (en continuité de ceux du secteur des Brayes) qui occupent la côté menant en direction du sommet du Mont St-Quentin.

L'esplanade, à l'extrémité Est du plateau intermédiaire, propose aux visiteurs une vue panoramique (à vision "déportée"), en parallèle à la côte. Cet espace préservé, à la faveur d'espaces non bâties, constitue un élément de grand intérêt paysager.

3 Secteur de la route touristique et de la croix de Gibet jusqu'à celui des Cent Livres.



Croix de Gibet.



Vue vers le village depuis la croix de Gibet.



Verger à l'Ouest du chemin des Cent Livres.



Parcelle de vignes des Cent Livres.



Depuis le chemin des Cent Livres, un large panorama paysager composé de plans successifs.



Les jardins situés au Nord de Scy-Haut.



A Scy-Haut, aux abords de l'église Saint Rémy.



ANALYSE PAYSAGÈRE

Secteur
Sud/Ouest

5 Secteur de Chazelles.



Situé au Sud-Est du plateau intermédiaire, aux abords de l'église fortifiée St-Quentin, le secteur de Chazelles dispose de peu de vue vers l'extérieur du fait de la végétation présente sur le coteau situé au Sud. Seules les rues de l'Abbé Rouget et de la Cheneau, situées sur la pente, permettent quelques échappées vers la vallée. Des vergers occupent l'arrière des maisons de Chazelles, ce qui laisse des espaces ouverts à partir du chemin des Noques. Du côté Ouest, l'ensemble des propriétés sont encloses de murs, ce qui limite les axes de vues.



Vue vers l'Est depuis la rue de l'Abbé Rouget



Les coteaux du St-Quentin depuis le secteur de "En Prille".

6 Secteur à l'Ouest de "En Prille".



Vue vers Moulins-Lès-Metz, à l'Ouest.



Allée de peuplier en limite Ouest du secteur.



Les espaces de jeux et les abords du port.

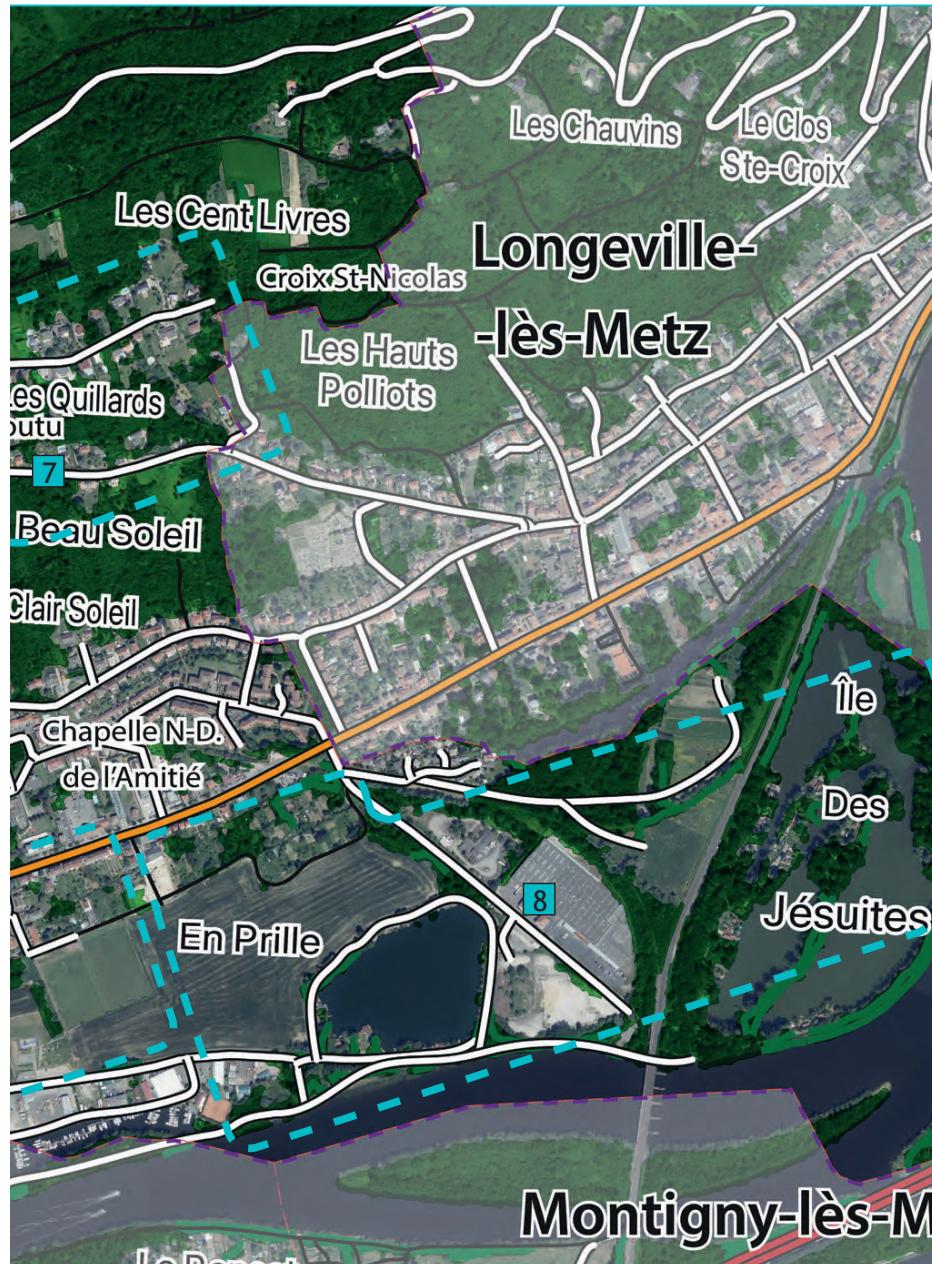


La vallée de la Moselle et le Mont St-Quentin.

Situé entre la rue de la Liberté (RD 603) et les rives de la Moselle, le secteur de "En Prille" dispose de vues intéressantes sur les coteaux du St-Quentin et d'une présence du végétale liée à la présence de l'eau qui borde les milieux humides.



ANALYSE PAYSAGÈRE

Secteur
Sud/Est

7 Secteur de la route de Longeville et rue des Mages.



Depuis le bas de la route de Longeville... vue vers l'Ouest.



Depuis l'entrée de la rue des Mages.



En direction du Nord depuis la rue des Mages.



Échappée vers la vallée depuis la rue des Mages.



Vue depuis la mi-pente de la route de Longeville, vers la vallée en direction du Sud.

Le secteur à l'Est de Scy-Haut est composé d'un ensemble de maisons isolées sur leurs parcelles. La vue s'ouvre sur le paysage de la vallée par quelques échappées au niveau de la rue des Mages, qui s'inscrit en surplomb de la route de Longeville.

L'entrée de la route de Longeville n'offre quasiment pas d'ouvertures sur le paysage du fait de la densité du couvert végétal du coteau situé en contrebas.

La portion inférieure de la route de Longeville propose d'intéressants points de vues sur Longeville, Scy-Bas et les rives de la Moselle.

Le secteur densément urbanisé de la vallée de la Moselle est intégré dans un important tissu végétal.

8 Secteur de la vallée et des rives de Moselle.



Les ripisylves de la Moselle et de l'étang du secteur de "En Prille" assurent une parfaite intégration des espaces du port de plaisance, et les différents bâtiments (ateliers municipaux, terrain de tennis, entreprises) situés au Sud de la commune. Cependant, côté Nord, la présence des bâtiments, aux abords non végétalisés, s'avère plus impactante.



L'étang de du secteur de "En Prille".



La Moselle au travers de sa ripisylve.



Vue ouverte en direction du Nord.



La piste cyclable en direction de Moulins.



Le cours de la Moselle en direction de Metz.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

Mots clés :

Vergers, parcelles viticoles, coteaux, friches, jardins, cheminements, chemin d'Ouest en Est.

1 Secteur des Brayes (partie Ouest).



Entrée Ouest du chemin de desserte d'Ouest en Est.



Les parcelles exploitées en vignes du secteur des Brayes.



Les vergers partiellement en friche au pied du Mont St-Quentin.



Parcelle entretenue dans le secteur en friche, vue vers le mont.



Parcelle de jardin dans le secteur en friche.



Parcelle de jardin dans le secteur en friche.



Verger entretenu.



Entrée d'un petit chemin qui parcourt la zone en friche.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

Mots clés :

Enfrichement, jardins familiaux, cheminements, ambiance forestière, clairières.

2 Secteur en friche à l'Ouest du quartier "Jeanne d'Arc".



Chemin d'accès aux jardins familiaux, depuis la rue Jeanne d'Arc.



Les jardins familiaux à proximité de l'entrée (côté Est).



Chemins ouverts dans le secteur en friche.



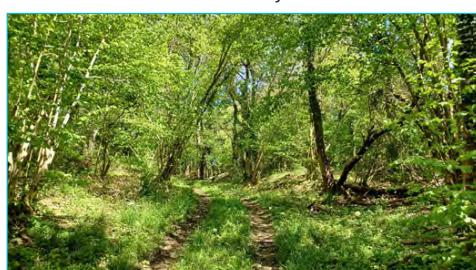
Placette ouverte dans la friche, à l'Est du parcours.



Grande clairière au Nord-Ouest des jardins familiaux.



Grande clairière au Nord-Ouest des jardins familiaux.



Chemin de liaison à travers la zone plus arborée à l'Ouest.



Route provenant de Lessy en direction de Scy-Haut.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

3 Secteur de la route touristique et de la croix de Gibet jusqu'à celui des Cent Livres.



Belvédère de la route touristique du Mont Saint-Quentin.

Mots clés :

Belvédères, panoramas, espaces forestiers, vergers, parcelles viticoles, jardins, cheminements.



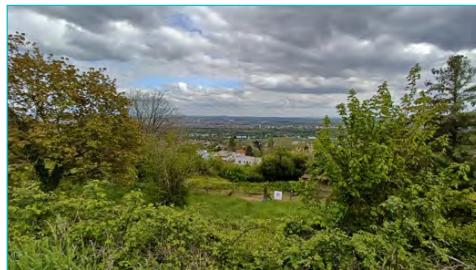
Belvédère de la route touristique du Mont Saint-Quentin.



Point de vue vers l'Est depuis le belvédère de la Croix de Gibet.



Point de vue vers Scy-Haut de la Croix de Gibet.



Depuis le chemin des Cent Livres vers le Sud-Est.



Depuis le chemin des Cent Livres vers le Sud.



Le chemin des Cent Livres dans le secteur boisé à l'Est.



Parcelles viticoles du secteur de Cent Livres.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

4 Secteur aux abords de Scy-Haut : le cœur historique du village vigneron.



Belvédère de l'esplanade.

Mots clés :

Village vigneron, belvédères, panoramas, coteaux, jardins, vergers, cheminements doux, naturelité.



Place de la Mairie.



Place du Paron.



Parc écologique au pied de l'esplanade.



Ruisseau de l'Archyre au sein du parc écologique.



Chemin des jardins, au Nord de Scy-Haut.



L'église St-Rémy par le Nord.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

Mots clés :

Village, patrimoine(s), coteaux, plateau, jardins, vergers, clos de murs.

5 Secteur de Chazelles.



Place de l'Europe, côté église Saint-Quentin



Place de l'Europe, côté maison de Robert Schuman.



Rue de l'Abbé Rouget.



Îlot de vergers entre la rue de Moulins et la rue de la Cheneau.



Rue de la Cheneau (à mi pente).



Rue Robert Schuman.



Rue de Moulins (haut de la rue).



Bas de la rue de Moulins.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

Mots clés :

Plaine, coteaux, ambiance(s) végétale(s), espaces agricoles, aire(s) de jeux, sports, bâtiments industriels,

6 Secteur à l'Ouest de "En Prille".



Au niveau de la zone agricole, le Mont St-Quentin en arrière-plan.



L'Ouest du Mont Saint-Quentin et l'arrière du quartier de Scy-Bas.



L'aire de jeux et le stade de football de "En Prille".



Le stade de football de "En Prille" en marge de Scy-Bas.



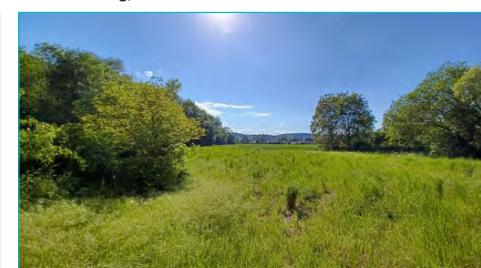
Bâtiments, à l'aspect industriel, mal intégrés côté Nord.



Rue de l'étang, un rideau d'arbres en rive de la voirie.



A l'Est du secteur de "En Prille" à proximité de l'étang.



A l'Ouest, les espaces agricoles en direction de Moulins-Lès-M.

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

7 Secteur de la route de Longeville et rue des Mages.



Scy-Bas depuis le point de vue de la route de Longeville.

Mots clés :

Village vigneron, belvédères, panoramas, coteaux, jardins, vergers, cheminements doux, naturelité.



Point de vue à l'arrière d'une maison du chemin des Mages (n°16).

ANALYSE PAYSAGÈRE

Ambiances paysagères des différents secteurs de la commune...

Mots clés :

Rives, ripisylve, étang(s), île(s), dépaysement, zone(s) humide(s), voie cyclable, cheminements doux.

8 Secteur de la vallée et des rives de Moselle.



La ripisylve de la Moselle, en direction du pont ferroviaire.



La voie cyclable en direction de l'île aux Jésuites et le pont.



Secteur de l'île des Jésuites à l'Est du territoire communal.



Le pont ferroviaire et l'île aux papillons.



Étang du secteur de "En Prille" (vue au dessus de la palissade).



Étang du secteur de "En Prille" (fermé par des palissades).



A l'intersection entre la véloroute et la rue de l'étang (à gauche).

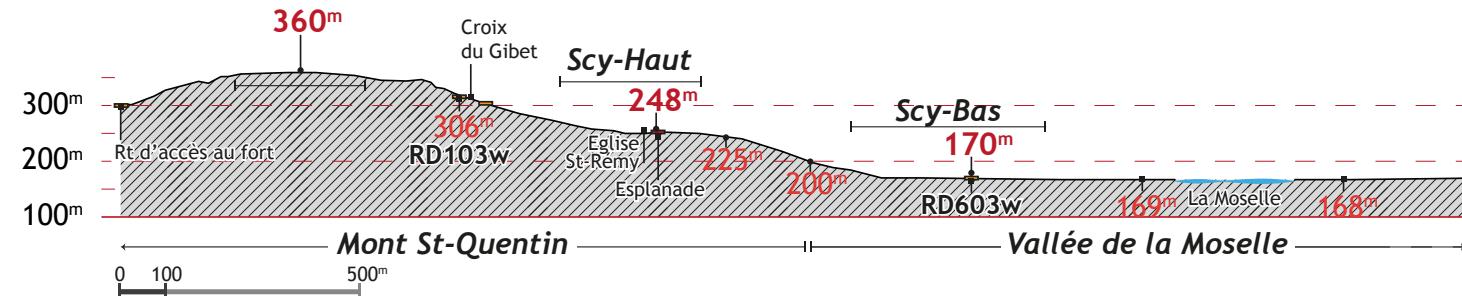


La côte du St-Quentin, vue depuis l'entrée Est de la rue de l'étang.

ANALYSE PAYSAGÈRE

II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.

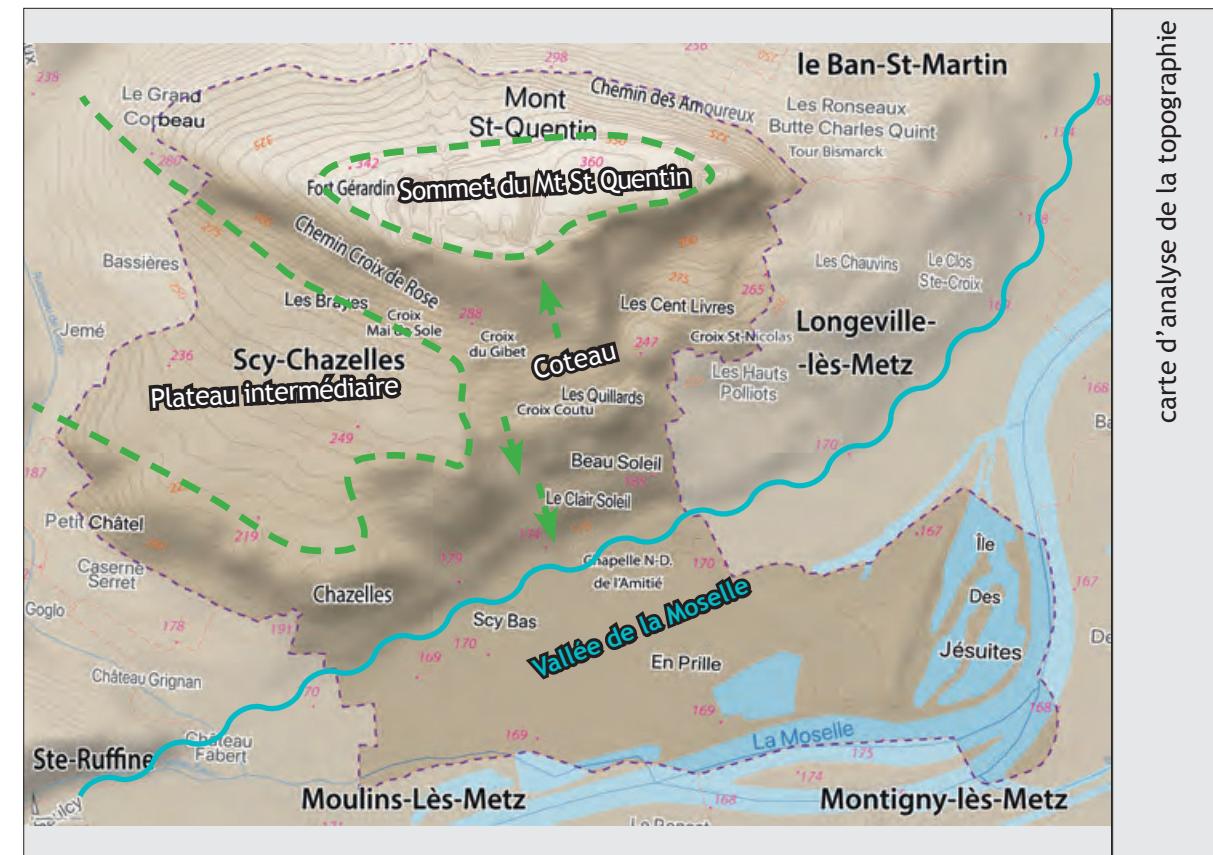
II.4.1 Analyse de la topographie.



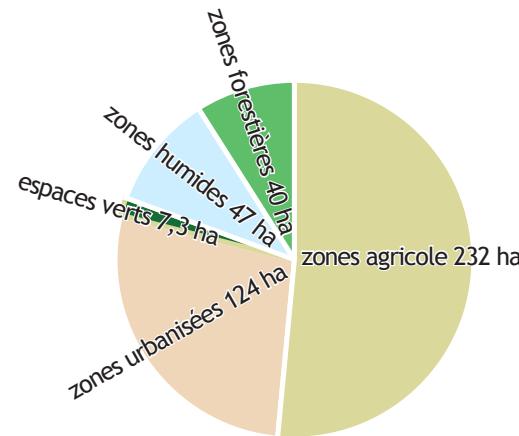
Le territoire de la commune s'adosse aux coteaux Sud du Mont Saint Quentin, qui culmine à 360 m.

Le cœur ancienne de Scy Haut occupe la rive Est d'un plateau intermédiaire qui avoisine les 242 mètres d'altitude. Le secteur de Scy Bas, implanté au niveau du fond de la vallée, s'étire d'Est en Ouest en parallèle du pied de coteau à 170 m. d'altitude.

Le relief est fort marqué avec une dénivellation moyenne de 195 m. à l'Est et de 172 m. à l'Ouest.



ANALYSE PAYSAGÈRE

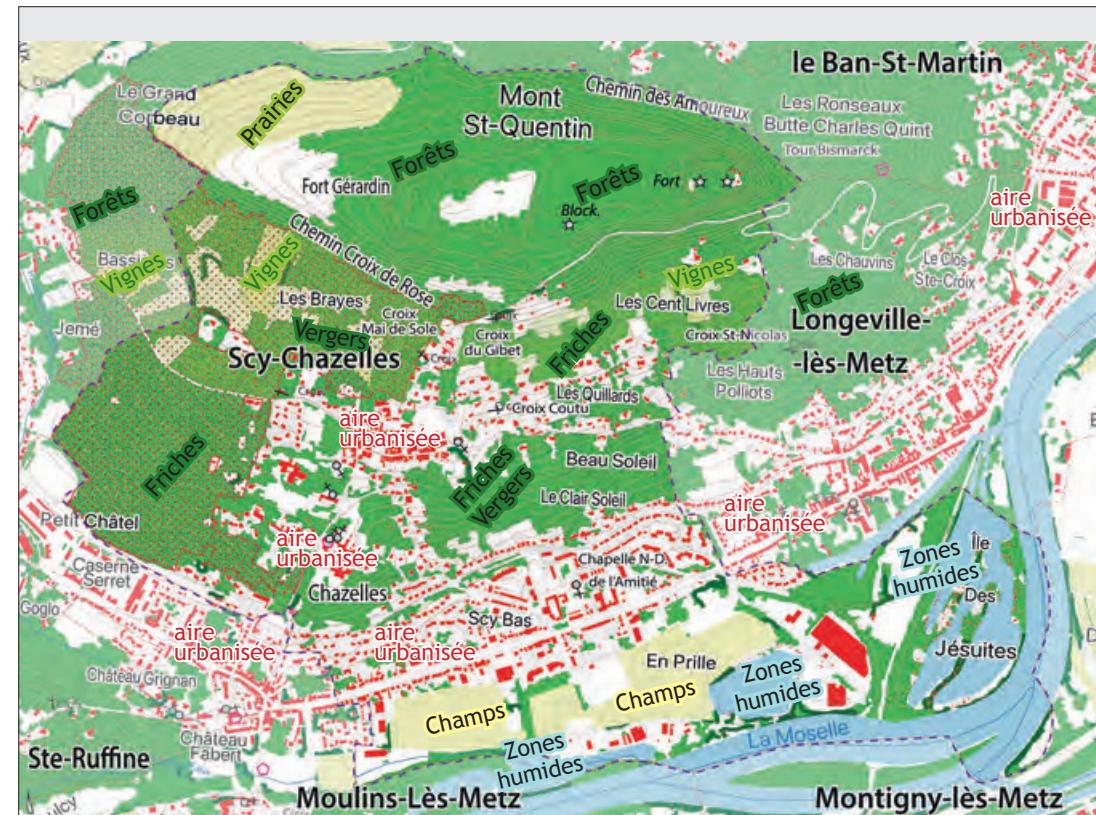


Le territoire de la commune, d'une superficie de **452 hectares**, est dominé par **des territoires agricoles**, avec **51,5 %**, dont **36,5 %** sont en cultures permanentes.

Les **surfaces urbanisées** occupent **27,5 %** de la commune.

Les **zones agricoles**, incluant les terres arables pour **6,3 %** et des prairies pour **8,7 %**, représentent **14,8 %** de la surface auxquels s'ajoutent **1,6 %** d'espaces verts. Le reste du territoire est constitué par des **zones humides** pour **10,3 %** et **9 %** de **forêts**.

II.4.2.1. Occupation du sol.



carte d'analyse de l'occupation du sol

ANALYSE PAYSAGÈRE

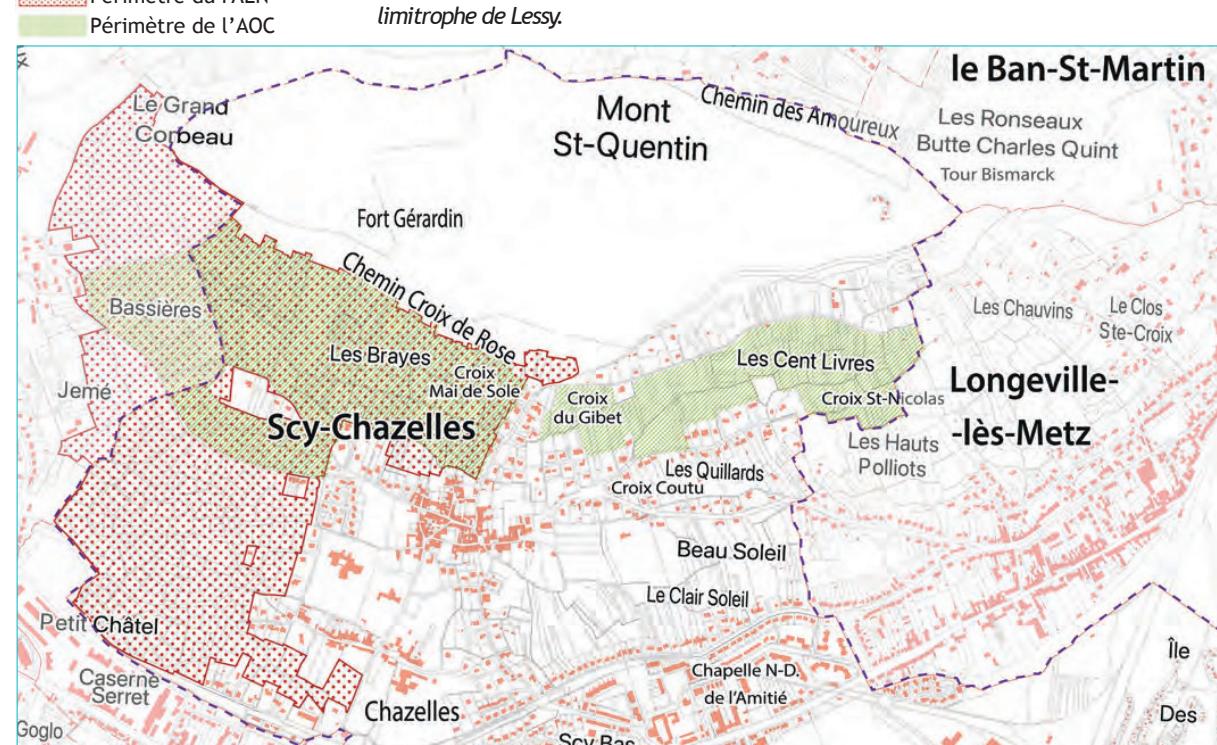
II.4.2.2. Périmètres du PAEN et de l'AOC vins de Moselle.

Un PAEN est un périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU.

Superficie du PAEN :
64 ha à Scy-Chazelles
25 ha à Lessy

Superficie de l'AOC :
50,6 ha à Scy-Chazelles
8,9 ha à Lessy

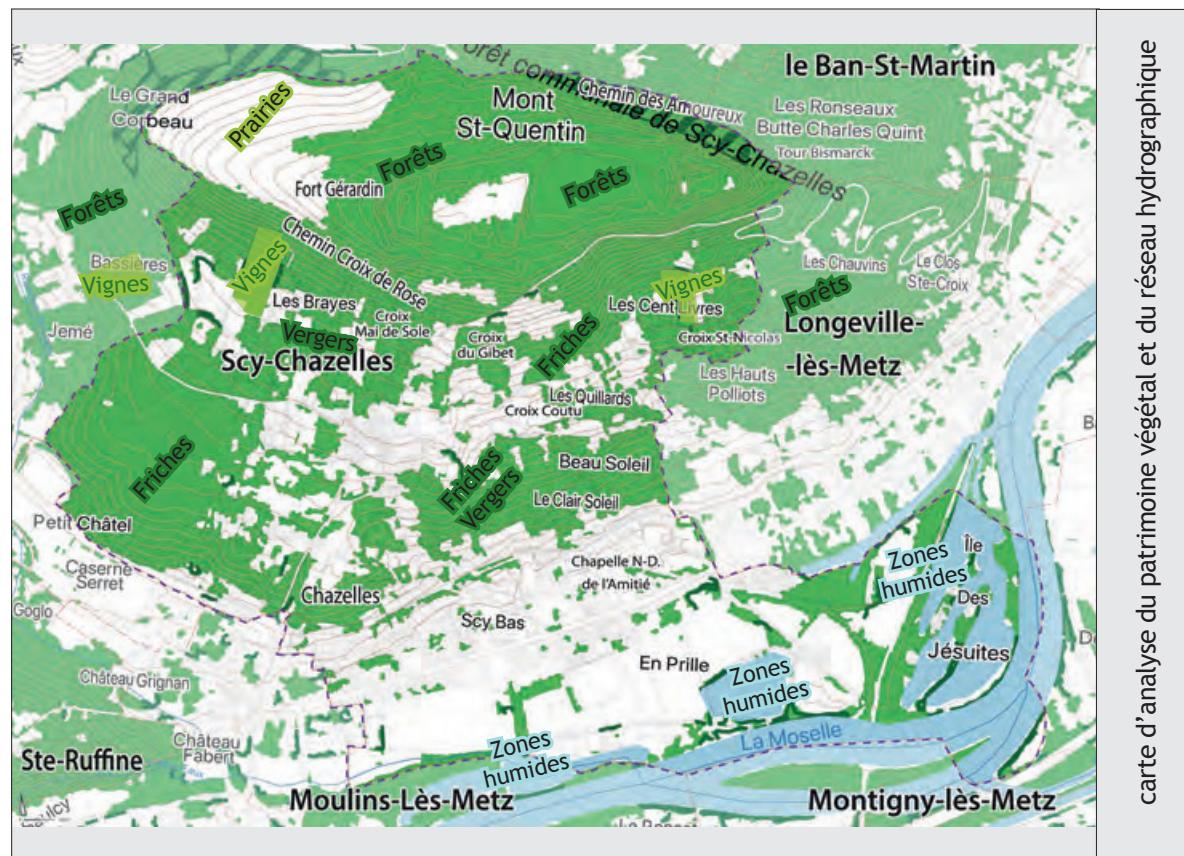
Le secteur Ouest de la commune fait l'objet d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) et d'Est en Ouest d'un secteur Appellation d'origine contrôlée (AOC) relativ à la production viticole des côtes de Moselle. Ces deux secteurs se prolongent en direction de l'Ouest sur le territoire de la commune limitrophe de Lessy.



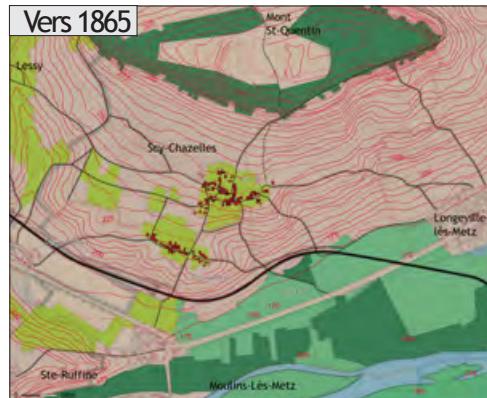
Dans sa partie Sud, le territoire est composé d'un secteur urbanisé peu végétalisé. Le Sud-Est et le Nord de Scy-Haut sont occupés de vergers et jardins souvent enrichis. Une vaste friche occupe l'Ouest de Scy-Haut et le reste du territoire, au Nord présente un aspect forestier. Dans l'ensemble, l'ambiance végétale domine le territoire.

Les parcelles viticoles, d'une surface totale de 3,5 ha, occupent 1,07 ha, dans le secteur des Cent Livres (à l'Est), et 2,44 ha pour celui des Brayes (au Nord-Ouest). Il faut leur ajouter les 1,26 ha de vignes des Bassières, situées à Lessy.

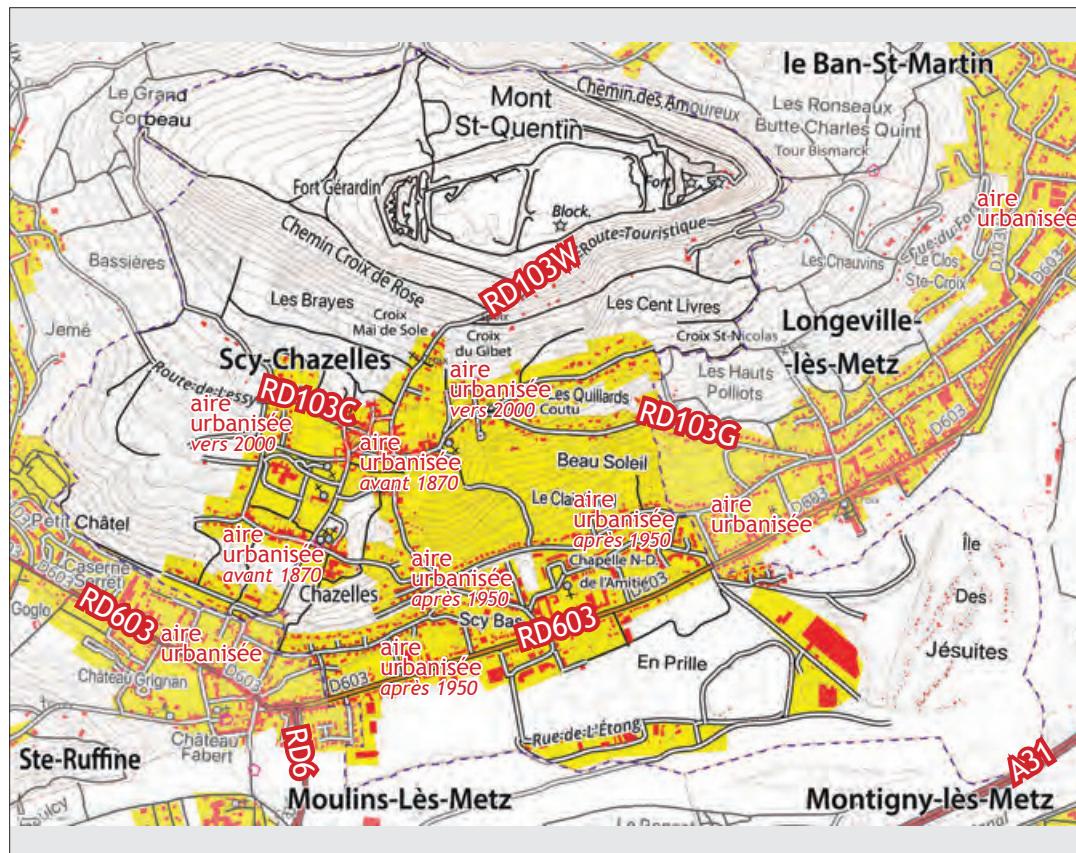
Les rives de la Moselle s'accompagnent de zones humides des étangs et leurs abords de En Prille et de Scy (à Moulins) (2 ha) et de l'île des Jésuites (2,9 ha).



ANALYSE PAYSAGÈRE



II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.



carte d'analyse de patrimoine bâti et du réseau viaire

Le cœur ancien du village, d'avant 1870, occupait l'Est du plateau situé à mi-pente du Mont St-Quentin, entre l'esplanade et la rue de Moulins, et au niveau de la rive Sud-Est de celui-ci, selon un axe Est-Ouest de part et d'autre de l'église fortifiée St-Quentin.

La première extension d'importante de la commune est intervenue à Scy-Bas, entre le pied de coteau et les abords de la RD603. Cet axe connecte à Metz les aires urbanisées continues qui le bordent.

L'extension urbaine la plus récente a pris place au Nord-Est, en pied du sommet du St-Quentin, et à l'Ouest de Scy-Haut.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Jeanne d'Arc, Gilbrin et de l'oratoire du chemin de la Croix de Bois), d'un **lavoir de la route de Longeville à Scy-Haut** et de la rue Schuman à Chazelles et de **fontaines** (place du Paron), **puits** (rue du St-Quentin) et **bassins** (parking de Crimée).

A ceci s'ajoutent l'emprise d'une **voie romaine**, les **vestiges de villas romaines et mérovingiennes**, la **maison de Robert Schuman** et un ensemble intéressant de **maisons anciennes**, à Scy-Haut et à Chazelles, *dont notamment de nombreuses maisons de vignerons*.



Croix de Gibet.



Croix de Mai de Sole.



Croix de Coutu.



Croix de Gilbrin.



Eglise St-Rémy.



Eglise fortifiée St-Quentin.



Chapelle N.D. de l'Amitié.



Chapelle Gilbrin.



Lavoir, route de Longeville.



Lavoir, route de Longeville.



Fontaine, place du Paron.



Oratoire de la Croix de Bois.

II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.

